



## Convention de formation

### Entre l'organisme de formation

**Nom :** Globe 42, Espace Social et de Santé Participatif

**Siret :** 79223106000023

**Représenté par :** Madame Sarah TOUIL Présidente

**Adresse :** 1 rue de la Mulatière, 42000 Saint-Etienne

### Et le client

**Nom Prénom :**

**Organisme :**

**Siret :**

**Représente par :**

est conclue la convention suivante.

---

### Article 1 : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

**Intitulé :** Séjour, travail et protection sociale des Etrangers ( non Européens)

**Objectifs :** Programme joint en annexe

**Type d'action :** Acquisition des connaissances juridiques de base en matière de droit au travail et protection sociale des étrangers non européens - Programme joint en annexe

**Pre requis :** Programme joint en annexe

**Moyens pédagogiques Mode d'évaluation :** - Apports théoriques : recueil de textes. Apports pratiques : cas pratiques, étude de documents fac-similés

**Dates :** 16 et 17 décembre 2021

**Durée :** 14 H

**Lieu de la Formation :** 1 rue de la Mulatière, 42000 SAINT-ETIENNE



**Article 2: Public visé :** professionnels, bénévoles

### **Article 3: Dispositions Financières**

En contrepartie de cette action de formation, le client s'acquittera des frais de formation suivant :

Prix HT	380 euros
TVA	0 euros
Prix TTC	380 euros

### **Article 4 : Modalités de règlement**

Une facture sera émise pour chaque action de formation dispensée détaillant les éléments mentionnés à l'article 3 ci-dessus et transmettra ce ou ces factures au(x) cocontractant(s) en fin de formation. Le paiement sera effectué par virement ou par chèque en l'issue de la formation.

### **Article 5 : Dédit ou abandon**

Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées impérativement au plus tard 08 jours avant le début du stage et par écrit. A défaut, le module vous sera facturé à 30%. En cas d'absence, le premier jour, le montant de la formation est dû dans sa totalité.

### **Article 6 : Différents éventuels**

Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Tout différend découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux tribunaux compétents du siège social de Globe42.

### **Article 7 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Une feuille de présence émarginée par les stagiaires sera fournie à l'entreprise à l'issue de la session de formation.

Fait à Saint-Etienne, le 11/ 05/ 2021

#### **Pour le client**

Cachet et signature

#### **Pour l'organisme de formation**

Cachet et signature